



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERAL

UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/1/Add.1  
28 mars 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ENGLISH

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-neuvième réunion  
Montréal, 15 – 19 avril 2013

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ**

**1. Ouverture de la reunion**

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

**2. Questions d'organisation**

**a) Adoption de l'ordre du jour**

Document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/1](#) contient l'ordre du jour provisoire de la 69<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/1](#) avec, le cas échéant, les amendements apportées oralement durant la plénière.

**b) Organisation des travaux**

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

### **3. Activités du Secrétariat**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/2 présente un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 69<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note du rapport sur les activités du Secrétariat (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/2).

### **4. État des contributions et décaissements**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/3 fournit des informations sur l'état du Fonds au 8 mars 2013. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 49.895.524 \$US. Ce montant représente le solde net en tenant compte de tous les montants approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 68<sup>e</sup> réunion inclusivement.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité Exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/3;
- (b) Exhorter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles.

### **5. État des ressources et de la planification**

#### **a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/4 présente un sommaire des redressements financiers communiqués par les agences bilatérales et les agences d'exécution et approuvés par le Secrétariat du Fonds. Ce document contient des statistiques sur les projets comportant des soldes détenus par les agences au-delà de la période permise de 12 mois après l'achèvement du projet, tel que requis par les décisions 28/7 et 56/2.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité Exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
  - (i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/4;
  - (ii) Du montant net des fonds retournés par les agences d'exécution à la 69<sup>e</sup> réunion provenant de projets qui s'élève à 635 063 \$US, et qui inclut le remboursement de 505 286 \$US du PNUD, de 29 119 \$US du PNUE, de 66 345 \$US de l'ONUDI et de 34 313 \$US de la Banque mondiale;

- (iii) Du montant net des coûts d'appui retournés par les agences d'exécution à la 69<sup>e</sup> réunion provenant de projets qui s'élève à 51 625 \$US, et qui inclut le remboursement de 39 758 \$US du PNUD, de 3 785 \$US du PNUE, de 4 994 \$US de l'ONUDI et de 3 088 \$ de la Banque mondiale;
  - (iv) Du montant total des soldes détenus par les agences d'exécution qui s'élève à 535 869 \$US, coûts d'appui en sus, pour des projets achevés depuis plus de deux ans, et qui inclut 286 241 \$US pour le PNUD, 8 000 \$US pour le PNUE et 241 628 \$US pour l'ONUDI;
  - (v) Du montant total des soldes détenus par le gouvernement du Japon de 13 087 \$US, incluant les coûts d'appui, pour un projet achevé depuis plus de deux ans;
  - (vi) Du montant net des fonds et des coûts d'appui retournés par les agences bilatérales à la 69<sup>e</sup> réunion qui s'élève à 176 122 \$US, et qui inclut le remboursement de 175 930 \$US par le gouvernement de la France et de 92 \$US du gouvernement du Portugal; et demander au Trésorier de faire le suivi auprès du gouvernement du Portugal pour le transfert en espèces de 192 \$US.
- (b) De demander aux agences d'exécution qui ont des projets achevés de 2007 à 2009 de retourner les soldes le plus rapidement possible.

**(b) Rapports périodiques et conformité**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/5 et Add.1 comportent six parties. La partie I traite de la mise en oeuvre des décisions 32/76(b), 46/4 et 67/6 c) qui demandaient au Secrétariat de préparer pour chaque réunion du Comité exécutif, une mise à jour sur l'état de conformité des pays visés à l'article 5 et assujettis aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal, qui sert de guide pour la planification des activités relatives à la conformité des HCFC. La partie II contient des renseignements sur les pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions des Parties relatives à la conformité. La partie III présente les données sur la mise en oeuvre des programmes de pays, y compris une analyse sectorielle des données sur la consommation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) et une section sur les caractéristiques des programmes nationaux d'élimination des SAO. La partie IV traite des projets avec des retards de mise en oeuvre et des projets pour lesquels des rapports de situation spéciaux ou des rapports spécifiques détaillés ont été demandés. La partie V (contenue dans l'addendum au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/5 à distribution limitée) présente le rapport de l'ONUDI qui fait suite à la décision 68/34 b) et inclut des renseignements démontrant que les importations d'équipements en République démocratique populaire de Corée dans le cadre du plan d'élimination du tétrachlorure de carbone respectent les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, adoptées à partir de 2006. La partie VI traite des rapports sur les activités de mobilisation de ressources.

Questions à traiter :

- Tous commentaires sur les observations suivantes:
  - La plupart des pays ont une consommation de substances résiduelles nulle (excluant les HCFC et les utilisations exemptées) et 25 pays déclarent une consommation de bromure de méthyle supérieure aux limites de la réglementation de 2015;

- La consommation de HCFC pour 79 pays était inférieure à leur consommation de référence en 2011 ou 2012;
- Huit pays visés à l'article 5 n'ont pas reçu de financement pour leurs PGEH mais un PGEH a été proposé pour un pays seulement à la 69<sup>e</sup> réunion;
- Sept pays proposeront pour une première fois (Libye, Mauritanie, Soudan du Sud et Tunisie) ou de nouveau (République démocratique populaire de Corée, Botswana et République arabe syrienne) leurs PGEH après la 69<sup>e</sup> réunion;
- Les 3 questions de conformité soulevées en 2012 ont été résolues sauf une;
- Des 143 pays tenus de présenter des données sur les programmes de pays, 138 ont communiqué leurs données de 2011 et 81 pays ont utilisé le format en ligne sur le Web;
- Le financement octroyé pour des PGEH jusqu'à présent entraînera l'élimination de 24 pour cent de la consommation de référence de HCFC;
- Pour les 147 pays qui ont communiqué leurs données de 2010 et 2011, la consommation de HCFC a augmenté de 0,05 pour cent;
- 71 pays ont indiqué qu'ils avaient des systèmes de quotas en place pour les mesures de réglementation des HCFC;
- La nécessité de:
  - Continuer le suivi de 11 des 25 projets présentant des retards de mise en œuvre;
  - Envisager demander des rapports supplémentaires pour 48 projets, incluant une activité de préparation de PGEH;
  - Envisager demander des rapports de situation spécifiques supplémentaires pour 29 projets qui connaissent des problèmes;
  - Demander un rapport périodique sur l'état actuel de la mise en œuvre des projets pour le bromure de méthyle dans 3 pays;
  - Demander un rapport sur la situation du système de permis pour 6 pays;
  - Demander au gouvernement du Japon un rapport final sur le projet de démonstration de la Colombie visant à valider l'utilisation du CO<sub>2</sub> super-critique dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide pulvérisée;
  - Demander au PNUE un rapport final sur l'étude des options de financement pour les pays à faible volume de consommation et à la Banque mondiale, un rapport final sur l'étude des avantages connexes pour le climat;
  - Demander au PNUD une analyse finale complète des résultats mentionnés dans le rapport final sur la mobilisation de ressources pour des avantages climatiques connexes;
  - Demander au PNUE une mise à jour sur la production et la présentation du rapport financier et technique et sur la signature du nouvel accord de renforcement des institutions pour Haïti;
  - Demander au PNUD un rapport d'achèvement de projet pour le PNE du Brésil et le remboursement de tout solde de fonds au Fonds multilatéral après l'achèvement des activités restantes.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité Exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
  - (i) Avec satisfaction des rapports de situation et des rapports sur les projets dont la mise en œuvre accuse du retard soumis au Secrétariat par les agences d'exécution et les gouvernements de la République tchèque, de l'Italie, du Japon et de l'Espagne dont il est question dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/5;
  - (ii) Que 81 rapports sur la mise en œuvre de programmes de pays pour l'année 2011 ont été remis au moyen du programme en ligne lancé le 25 avril 2007;

- (iii) Que le Secrétariat et les agences d'exécution prendraient des mesures établies, selon l'évaluation du Secrétariat, et communiqueraient avec les gouvernements et les agences d'exécution, et les aviseraient, si nécessaire;
  - (iv) Du rapport de vérification de la consommation de 2007 à 2009 du plan de gestion de l'élimination finale pour la Zambie, qui démontre que la consommation est demeurée sous la consommation maximum permise de 2007 à 2009 convenue dans l'accord du plan de gestion de l'élimination finale;
  - (v) Avec satisfaction du rapport sur les mesures prises pour les projets d'Haïti afin d'améliorer le volet de formation et le virement de fonds, et fournir suffisamment de conseils techniques pour prendre des décisions technologiques;
  - (vi) Du rapport de vérification de la consommation de 2011 et 2012 et du rapport annuel sur la mise en œuvre pour l'année 2012 du plan national d'élimination des CFC du Brésil;
  - (vii) Avec satisfaction du rapport intérimaire sur le projet de démonstration pour valider l'utilisation de CO<sub>2</sub> supercritique dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide vaporisée proposé par le gouvernement du Japon;
  - (viii) Du rapport sur la mobilisation des ressources soumis par le PNUE;
  - (ix) Des rapports finaux sur la mobilisation de ressources aux fins d'avantages connexes pour le climat soumis par le PNUD et l'ONUDI;
- b) Demander :
- (i) Des rapports périodiques supplémentaires sur les projets figurant aux annexes VI et VII au présent document;
  - (ii) La soumission de rapports périodiques supplémentaires sur les 29 projets ayant soulevé des questions figurant à l'annexe VIII, à la 70e réunion;
  - (iii) Aux gouvernements de la France et de l'Italie de remettre leurs rapports sur les projets dont la mise en œuvre accuse un retard à la 70e réunion;
  - (iv) Aux agences d'exécution d'examiner le besoin de projets supplémentaires sur le bromure de méthyle dans les pays suivants qui font l'objet de projets partiels sur le bromure de méthyle ou sont soustraits de la décision XV/12 : Algérie, Argentine, Chine, Congo, Nigéria, République démocratique du Congo, Soudan, Swaziland, Tunisie et Turquie.
  - (v) À l'ONUDI de remettre à la 70e réunion, un rapport sur la situation de la mise en œuvre des projets sur le bromure de méthyle en Argentine, en Égypte et au Maroc, y compris une explication détaillée des raisons pour lesquelles la consommation déclarée en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal pour l'année 2001 est supérieure aux quantités permises en vertu des accords respectifs de ces pays avec le Comité exécutif et les plans d'action proposés pour atteindre les objectifs établis dans ces accords;
  - (vi) Aux gouvernements de Guinée-Bissau, Kenya, Mozambique, Panama,

Papouasie-Nouvelle-Guinée et Timor-Leste de remettre au Secrétariat en toute urgence, pour une deuxième année consécutive, sauf pour la Guinée-Bissau, un rapport indiquant si leur programme de permis fonctionne de manière « satisfaisante », « très bien » ou « pas trop bien »;

- (vii) Au PNUE de remettre un compte rendu sur la production et la soumission d'un rapport d'activités et financier, et la signature d'un nouvel accord sur le renforcement des institutions pour Haïti qui permettra de décaisser le solde des fonds;
  - (viii) Au PNUD d'achever les activités restantes indiquées dans le rapport sur la mise en œuvre du plan national d'élimination pour le Brésil, de soumettre un rapport d'achèvement de projet lorsque le plan national d'élimination sera mené à terme en 2013, en utilisant le modèle adopté à la 65e réunion et proposé par le PNUD, et de retourner toute somme restante à la fin des activités à achever au Fonds multilatéral;
  - (ix) Au gouvernement du Japon de soumettre le rapport final sur le projet de démonstration pour valider l'utilisation de CO<sub>2</sub> supercritique dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide vaporisée en Colombie comprenant l'information supplémentaire demandée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/5 à la 70e réunion;
  - (x) Au PNUD de préparer une analyse complète exhaustive des résultats fournis dans le rapport final sur la mobilisation des ressources aux fins d'avantages connexes pour le climat proposé par le PNUD aux fins de présentation au Comité exécutif d'ici à la 71e réunion;
- c) Exhorter le PNUE :
- (i) De remettre le rapport final de l'étude sur les modes de financement possibles des pays à faible volume de consommation à la 70e réunion, en tenant compte des décisions du Comité exécutif sur l'information spécifique à inclure dans le rapport;
  - (ii) De mener à terme les ateliers régionaux sur le cofinancement d'ici à la fin décembre 2013 en vue de remettre un rapport sur les conclusions de ces ateliers à la première réunion de 2014;
- (d) Exhorter la Banque mondiale de soumettre un rapport final sur l'étude sur les avantages connexes sur le climat avant la 70e réunion.
- (e) Prendre note du rapport soumis par l'ONUDI sur le plan d'élimination du tétrachlorure de carbone en République populaire démocratique de Corée en réponse à la décision 68/34 b), présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/5/Add.1.

## 6. Plans d'activités de la période 2013-2015

### a) Plan d'activités général du Fonds multilatéral

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/6 et Corr.1 contiennent une analyse des plans d'activités proposés par les agences bilatérales et les agences d'exécution à la 69<sup>e</sup> réunion. Le rapport comprend 8 sections qui portent sur l'affectation des ressources, les accords pluriannuels et les coûts normalisés, les activités sur les HCFC et autres activités, les activités non requises aux fins de conformité, l'incidence des réajustements proposés à partir des décisions du Comité exécutif, les indicateurs d'efficacité, d'autres questions d'orientation et des recommandations. Pour les activités sur les HCFC, le document traite aussi du secteur de production des HCFC, de la préparation de projet pour les étapes I et II, l'étape II dans les PFV, l'étape II pour le secteur de l'entretien dans les pays à gros volume de consommation, des pays à gros volume de consommation qui n'ont pas reçu de financement pour la réduction de 35 pour cent et d'autres activités.

#### Questions à traiter :

- La valeur du plan d'activités pour la période 2013-2015 dépasse le budget d'un montant de près de 153,8 millions \$US;
- Les réajustements proposés à partir des décisions du Comité exécutif dépasseraient le budget de 116,1 millions \$US;
- Surbudgétisation et répartition des tranches annuelles des PGEH;
- Financement disponible pour l'étape II des PGEH pour le secteur de la production;
- Possibilité de retirer, maintenir ou maintenir et rééchelonner au-delà de 2013:
  - Les activités non requises aux fins de conformité;
  - Les nouvelles activités sur les HCFC qui excèdent la réduction de 35 pour cent de la valeur de référence;
- Six pays à gros volume de consommation et 15 PFV n'ont pas de financement inscrit dans le plan d'activités pour parvenir à une réduction de 35 pour cent de la valeur de référence.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver le Plan d'activités général du Fonds multilatéral pour 2013-2015, comme modifié par le Secrétariat [et le Comité exécutif], présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/6, tout en prenant note que cet appui ne signifie pas l'approbation des projets qu'il contient, du financement et des quantités, et selon ses décisions de :

- (a) Réajuster ou non les plans d'activités comme proposé par le Secrétariat ;
- (b) Retirer ou conserver les activités non requises aux fins de conformité ;
- (c) Conserver les nouvelles activités concernant les HCFC comme proposé, les ajuster à un maximum de 35 pour cent ou les ajuster en fonction de l'examen de la première étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC par le Secrétariat et ce qui reste à aborder à la deuxième étape ;
- (d) Réajuster de nouveau les sommes contenues dans les plans d'activités pour le secteur de la production afin les allocations budgétaires pour la période triennale soient respectées pour l'ensemble des activités.

**b) Plans d'activités des agences d'exécution**

**i) Agences bilatérales**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/7 contient les plans d'activités des agences bilatérales, présentés à la 69<sup>e</sup> réunion. Les gouvernements de l'Allemagne et du Japon ont présentés des plans d'activités pour la période 2013-2015.

Questions à traiter :

- Nécessité d'inclure le financement de l'étape I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Botswana, dans les plans d'activités des agences.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note des plans d'activités 2013-2015 de la coopération bilatérale, soumis par l'Allemagne et le Japon et traités au document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/7; et
- (b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution de prévoir, dans leurs plans d'activités, le financement de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Botswana.

**ii) PNUD**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/8 présente un sommaire des activités prévues par le PNUD pour l'élimination des SAO durant la période 2013-2015 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUD et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Questions d'orientation:
  - Deux questions d'orientation concernent la nécessité de terminer les propositions pour l'étape II des PGEH et les lignes directrices sur la préparation de l'étape II des PGEH;
  - Accumulation de rapports d'achèvement de projet (RAP); et
  - Activité proposée pour identifier les solutions de remplacement des SAO au niveau national.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUD pour 2013-2015 contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/8 ;
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité pour le PNUD présentés au tableau 4 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/8 ; et
- c) Retirer du plan d'activités de 2013 l'étude des produits de remplacement des SAO au Nigeria, d'un montant de 128 400 SUS.

**iii) PNUE**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/9 présente un sommaire des activités prévues par le PNUE pour l'élimination des SAO durant la période 2013-2015 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités du PNUE et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Question d'orientation concernant l'inclusion de l'État de la Palestine dans les plans d'activités;
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités du PNUE, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/9;
- b) Approuver les indicateurs d'efficacité du PNUE présentés dans les tableaux 4 et 5 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/9, tout en fixant des objectifs de 51 tranches annuelles pour des accords pluriannuels approuvés, 57 projets individuels approuvés, zéro tonne PAO pour les SAO éliminées à travers des projets individuels, 36 projets achevés et 46 activités-repères achevées dans les accords pluriannuels; et
- c) Ajouter des fonds pour la préparation de projet de la phase II du PGEH de Kiribati, au montant de 22 600 \$US durant l'année 2018.

**iv) ONUDI**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/10 présente un sommaire des activités prévues par l'ONUDI pour l'élimination des SAO durant la période 2013-2015 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de l'ONUDI et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- La possibilité de financer les projets de démonstration sur les solutions de remplacement du bromure de méthyle pour les applications sanitaires et préalables à l'expédition pourrait être ajoutée au plan d'activités de l'ONUDI;
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du plan d'activités de l'ONUDI pour 2013-2015, tel que contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/10 ;
- (b) Approuver les indicateurs d'efficacité de l'ONUDI présentés dans le tableau 4 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/10, tout en fixant un objectif de 55,4 tonnes PAO

pour la destruction des SAO pour les projets individuels et de 6 pour l'achèvement des projets ; et

- (c) Examiner si le financement des projets de démonstration sur des solutions de remplacement du bromure de méthyle dans les applications sanitaires et préalables à l'expédition devrait être ajouté dans le plan d'activités de l'ONUDI.

**v) Banque mondiale**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/11 présente un sommaire des activités prévues par la Banque mondiale pour l'élimination des SAO durant la période 2013-2015 et l'impact des ajustements faits par le Secrétariat du Fonds d'après les décisions existantes du Comité exécutif. Il contient aussi les indicateurs d'efficacité du plan d'activités de la Banque mondiale et des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Questions d'orientation sur:
  - La nécessité de financer les usines mixtes;
  - La nature indicative des chiffres pour 2015-2020; et
  - La pertinence de certains indicateurs d'efficacité;
- Modifications des indicateurs d'efficacité.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du plan d'activités 2013-2015 de la Banque mondiale tel qu'il est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/11 ; et
- (b) Approuver les indicateurs de performance de la Banque mondiale exposés dans le Tableau 4 tel qu'il est présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/11 et en même temps établir un objectif de : 8 tranches annuelles d'accords pluriannuels (APA) approuvés, 2 projets individuels approuvés, 240,4 tonnes PAO pour les SAO éliminées par les projets individuels, et 7 activités-clé achevées pour les APA ;
- (c) Demander au Secrétariat et aux agences d'exécution de tenter de répondre à la question soulevée par la Banque à propos des indicateurs de performance dans le cadre du document « 2013-2015 business plans and tranche submission delays » (« Plans d'activités pour la période 2013-2015 et retards dans la soumission de tranches »), qui sera présenté lors de la soixante-dixième réunion.

**7. Mise en œuvre du programme**

**a) Suivi et évaluation**

**(i) Rapport d'évaluation finale des projets d'accords pluriannuels**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/12 renferme une synthèse des conclusions de 8 études de cas sur l'élimination des CFC, menées dans 8 pays à gros volume de consommation. Il inclut les leçons tirées et des recommandations pour améliorer la mise en œuvre des PGEH.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les recommandations figurant dans le rapport d'évaluation finale des projets d'accords pluriannuels tels que présentés dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/12.

**ii) Mandat de l'étude théorique sur l'évaluation de l'étape préparatoire de l'élimination des HCFC**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/13 contient le mandat de l'étude théorique sur l'évaluation de l'étape préparatoire de l'élimination des HCFC. Le document recommande la préparation de plusieurs études de cas, en plus de l'étude théorique.

Questions à traiter : Augmentation du budget.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver la proposition de l'étude théorique approfondie, dont l'augmentation du budget de 15 000 \$ US.

**b) Retards dans la proposition des tranches annuelles**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/14 traite des retards dans la présentation des tranches qui devaient être soumises à la présente réunion et propose des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Quatorze des 28 tranches annuelles d'accords pluriannuels qui devaient être présentées à la 69<sup>e</sup> réunion n'ont pas été soumises;
- Toutes les tranches retardées étaient des deuxièmes tranches ou des tranches subséquentes de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et la principale raison du retard étant le non-respect de l'exigence du seuil de décaissement de 20 pour cent des fonds pour la première tranche des PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Prendre note :
- (i) De l'information sur les retards dans la soumission des tranches d'accords pluriannuels fournie au Secrétariat par l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale, présentée dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/14;
  - (ii) Du fait que 14 des 28 tranches de PGEH attendues à la 69<sup>e</sup> réunion ont été soumises dans les délais prescrits, que toutes les tranches en retard portaient sur la deuxième tranche ou suivantes des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) et que le non-respect du seuil de décaissement de 20 pour cent imposé pour la première tranche du PGEH représente la principale raison pour laquelle la soumission des tranches accuse du retard;
- b) Demander au Secrétariat de faire parvenir une lettre aux gouvernements du Chili, de la Croatie, de Cuba, de l'Indonésie, du Monténégro, de la Namibie, du Panama, de la

République islamique d'Iran, des Seychelles et du Viet Nam les exhortant de régler rapidement les problèmes qui ont empêché la soumission des tranches prévues.

## 8. Propositions de projets

### a) Aperçu des questions soulevées pendant l'examen des projets

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/15 contient quatre sections : une analyse du nombre de projets et activités proposés à la 69<sup>e</sup> réunion par les agences bilatérales et d'exécution; les questions d'orientation soulevées pendant l'examen des projets; les projets et les activités proposés pour approbation générale et les projets d'investissements soumis pour examen individuel.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et les activités soumis aux fins d'une approbation générale aux niveaux de financement indiqués dans l'Annexe [ ] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions imposées aux projets par le Comité exécutif; et
- b) Décider que, dans le cas des projets liés à la prorogation du renforcement des institutions, l'approbation générale comprend l'approbation des observations à communiquer aux gouvernements bénéficiaires et qui figurent dans l'Annexe [ ] au rapport final.

### (b) Coopération bilatérale

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/16 fournit un aperçu des demandes présentées par les agences bilatérales et précise si elles sont admissibles aux fins d'approbation par le Comité exécutif compte tenu du niveau maximal de coopération bilatérale disponible pour 2013.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de compenser les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 69<sup>e</sup> réunion, comme suit :

- [XXX \$US] (incluant les coûts d'agence) à déduire du solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour la période 2012-2014.

### (c) Programmes de travail

#### (i) Programme de travail du PNUD pour l'année 2013

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/17 contient deux demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions, présentées par le PNUD. Ces demandes ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 8a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

**(ii) Programme de travail du PNUE pour l'année 2013**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/18 contient 10 activités, présentées par le PNUE, incluant des demandes de renouvellement pour neuf projets de renforcement des institutions et une demande d'assistance technique. Neuf activités ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 8a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Demande de financement pour le projet qui fait la promotion des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température élevée en Asie occidentale, au montant total de 575 000 \$US (pour le PNUE et l'ONUDI), en tenant compte de la décision 66/5 b) par laquelle le Comité exécutif a décidé de maintenir le projet dans le plan d'activités avec un financement réajusté de 250 000 \$US pour l'ensemble du projet.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter tenir compte de la décision 66/5b) qui fixe une limite de 250 000 \$US pour l'ensemble du projet dans le plan d'activités du PNUE pour l'année 2012, le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver ou pas la composante du PNUE dans la demande pour le projet de promotion de frigorigènes à faible potentiel de réchauffement dans les secteurs de la climatisation des pays d'Asie occidentale à température ambiante élevée, avec un financement total de 175 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 22 750 \$US pour le PNUE.

**(iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2013**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/19 renferme une composante d'une demande pour la promotion des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température élevée en Asie occidentale. Le projet est inscrit dans le programme de travail du PNUE pour l'année 2013, à titre d'agence principale.

Questions à traiter : Demande de financement pour la composante de l'ONUDI dans le projet de promotion des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température élevée en Asie occidentale, en tenant compte de la décision 66/5 b) par laquelle le Comité exécutif a décidé de maintenir le projet dans le plan d'activités, avec un financement réajusté de 250 000 \$US pour l'ensemble du projet.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter tenir compte de la décision 66/5(b), où une limite de 250 000 \$ US a été établie pour l'ensemble du projet dans le cadre du plan d'activités du PNUE, le Comité exécutif peut souhaiter envisager d'approuver ou non la composante de la demande de l'ONUDI pour le projet favorisant l'usage de réfrigérants à faible potentiel de réchauffement du globe pour les secteurs de la climatisation dans les pays à température ambiante élevée en Asie de l'Ouest d'un financement total de 400 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 28 000 \$ US pour l'ONUDI.

**(iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2013**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/20 contient une demande de financement pour couvrir la vérification de la production de CFC pour des utilisations essentielles en Chine, présentée par la Banque mondiale. Cette demande a été recommandée pour approbation globale et examinée au point 8a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Aucune.

**d) Projets d'investissement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/15 contient une liste des projets soumis pour examen individuel (voir tableau 1). Cinq tranches (deux pour des plans d'élimination du bromure de méthyle et trois pour des plans de gestion de l'élimination des HCFC) ainsi que la demande pour le solde d'une tranche pour l'élimination accélérée de la production de CFC ont été recommandées pour approbation globale et examinées au point 8 a) de l'ordre du jour.

Questions à traiter : Chacun des projets contenus dans le tableau ci-dessous devrait être examiné pour approbation individuelle. Les descriptions des projets et les observations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet du pays concerné, mentionné dans le tableau.

**Tableau 1. Liste de projets à examiner individuellement**

Pays	Projet	Agence	ComEx	Question
<b>Destruction des SAO</b>				
Géorgie	Projet pilote de démonstration sur la gestion et l'élimination des SAO	PNUD	69/26	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante
Région : Europe	Démonstration d'une stratégie régionale sur la gestion et l'élimination des SAO dans la région de l'Europe et de l'Asie centrale	PNUE/ONUDI	69/32	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante
<b>Deuxièmes tranches des PGEH</b>				
Chine	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I deuxième tranche) plan du secteur de la mousse XPS	ONUDI/Allemagne	69/23	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante (nouvelle présentation)
Vénézuéla (République bolivarienne du)	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, troisième tranche)	ONUDI/PNUE	69/31	État du système de permis et de quotas; taux de décaissement; progrès sur la mise en œuvre
<b>PGEH pour les pays PFV</b>				
La Barbade	Plan de gestion de l'élimination du HCFC (phase I, première tranche)	PNUE/PNUD	69/21	Toutes les questions ont été traitées de manière satisfaisante

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager s'il convient d'approuver chacun des projets indiqués dans le tableau ci-dessus, à la lumière des informations présentées dans le document de projet pertinent, incluant les observations du Secrétariat, de tous autres documents présentés en application de la décision 41/80, ainsi que de toute autre information soumise à la réunion par le Secrétariat ou par l'agence d'exécution/agence bilatérale intéressée.

**9. Projet de lignes directrices sur le financement de la préparation de la deuxième phase des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 66/5).**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/33 contient les lignes directrices proposées pour déterminer les niveaux de financement pour la préparation de l'étape II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour les pays visés à l'article 5.

Questions à traiter :

- Les lignes directrices proposées pour le financement de la préparation de l'étape II des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH);
- Le calendrier éventuel de la présentation des demandes de financement de la préparation de projet pour l'étape II des PGEH;
- Les informations requises au moment de présenter les demandes de préparation de projet pour l'étape II des PGEH afin de démontrer la nécessité du financement supplémentaire;
- Les niveaux de financement proposés pour l'étape II de la préparation globale des PGEH;
- Les soldes du financement antérieur approuvé pour la préparation de PGEH.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) De prendre note du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/33 sur le projet de lignes directrices pour le financement de la préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (phase II);
- b) De prier les pays visés à l'article 5 d'inclure au moins dans l'élaboration et la finalisation de leur plan stratégique pour la phase II des PGEH, l'objectif cible du Protocole de Montréal suite à l'engagement du pays lors de la phase I, étant entendu que si le pays désirait s'engager davantage, notamment pour l'élimination complète (à savoir 100 pour cent lors de la phase II), il devrait démontrer qu'il a mis en place tous les éléments nécessaires pour procéder à une élimination accélérée, et fournir une évaluation des coûts des activités à mener pour respecter ses engagements;
- c) De prendre note que les demandes de financement pour la préparation de projets dans le cadre de la phase II pourraient être présentées :
  - (i) Au plus tôt une année après l'approbation de la deuxième tranche des PGEH de phase I (jusqu'à la dernière tranche), pour les pays visés à l'article 5 qui se sont engagés à réduire leur consommation de HCFC de 10 pour cent par rapport à leurs valeurs de référence d'ici 2015;
  - (ii) À partir de 2014, pour les pays visés à l'article 5 qui se sont engagés à réduire leur consommation de HCFC de plus de 10 pour cent par rapport à leurs valeurs de référence entre 2015 et 2020, conformément à la décision du Comité exécutif d'approuver leurs PGEH respectifs de phase I;

- (iii) À partir de 2018, pour les pays visés à l'article 5 qui se sont engagés à réduire leur consommation de HCFC de 35 pour cent par rapport à leurs valeurs de référence d'ici 2020;
  - (iv) À partir de 2014, pour les pays visés à l'article 5 qui ont décidé de procéder à l'élimination complète de la consommation de HCFC au cours de la phase II et, par conséquent, de devancer le calendrier du Protocole de Montréal;
- d) De prier les agences bilatérales et les agences d'exécution, au moment de présenter des demandes de financement pour la préparation de projets dans le cadre de la phase II, de démontrer qu'un financement supplémentaire est nécessaire en présentant :
- (i) Pour la stratégie générale de la phase II :
    - a. Une indication des activités qui devront être menées pour la préparation des projets, assorties de coûts clairement définis (à savoir enquêtes, réunions de consultation, etc.);
    - b. Une description de l'information devant être recueillie et actualisée, accompagnée des raisons pour lesquelles cela n'a pas été fait au cours de la phase I;
  - (ii) Pour les projets d'investissement en accord avec la décision 56/16 :
    - a. De l'information sur le nombre d'entreprises pour lesquelles des demandes de financement sont soumises;
    - b. La date de création de ces entreprises, en tenant compte de la décision 60/44 a) sur le point de départ;
    - c. Si la demande concerne un secteur pour lequel la préparation de projet a été approuvée lors de la phase I, mais n'a pas été inclus dans le PGEH présenté, les raisons justifiant un financement supplémentaire, assorties d'une liste des activités avec les coûts correspondants à l'appui de la demande.
- e) De procurer le financement nécessaire pour la préparation de projets dans le cadre de la phase II avec les plafonds suivants :
- (i) 20 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante de HCFC se situe entre 0 et 5 tonnes PAO utilisées uniquement dans le secteur de l'entretien en réfrigération;
  - (ii) 30 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante de HCFC se situe entre 5,1 et 10 tonnes PAO;
  - (iii) 50 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante se situe entre 10,1 et 50 tonnes PAO;
  - (iv) 70 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante se situe entre 50,1 et 100 tonnes PAO;

(v) 90 000 \$US pour les pays visés à l'article 5 dont la consommation admissible restante se situe entre 100,1 et 1 500 tonnes PAO;

(vi) [Montant à déterminer] \$US pour la Chine;

f) De procurer le financement nécessaire aux pays visés à l'article 5 dont le secteur manufacturier consommateur de HCFC n'a pas été traité lors de la phase I des PGEH, en fonction du nombre d'entreprises à reconverter (à savoir 30 000 \$US pour une; 60 000 \$US pour deux; 80 000 \$US pour 3 à 14; et 150 000 \$US pour plus de 14), jusqu'à un plafond établi à partir de la consommation nationale en 2007 (c'est-à-dire 100 000 \$US pour les pays dont la consommation était inférieure à 100 tonnes PAO; 200 000 \$US pour les pays dont la consommation se situait entre 101 et 300 tonnes PAO), en accord avec la décision 56/16;

g) De prier les agences bilatérales et les agences d'exécution de retourner au Fonds multilatéral tout solde découlant du financement pour la préparation de projets dans le cadre de la phase I avant que les demandes de financement pour la préparation de projets dans le cadre de la phase II puissent être examinées.

**10. Rapport sur l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral (décisions 59/45, 62/62, 63/62, 64/51, 65/48, 66/53 et 67/32)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/34 contient un rapport préparé par le Secrétariat pour donner suite à la décision 67/32. Il fournit des renseignements sur les caractéristiques de la version complète de l'Indicateur du Fonds multilatéral concernant les conséquences sur le climat (IFIC), l'état et le calendrier de sa mise en œuvre complète, les options pour la poursuite de sa mise en œuvre, des conclusions et des recommandations.

Questions à traiter :

- Possibilité de demander au Secrétariat de mener des travaux supplémentaires.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) prendre note du rapport sur l'achèvement de l'indicateur des conséquences sur le climat du Fonds multilatéral, qui figure dans le document /OzL.Pro/ExCom/69/34 ;
- b) envisager l'éventualité de charger le Secrétariat d'engager des travaux supplémentaires en sus de ceux qui sont indiqués dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/34 ;
- c) charger le Secrétariat de mettre en place un groupe de discussion sur l'indicateur des conséquences sur le climat afin de permettre la poursuite d'échanges transparents entre les agences d'exécution, les membres du Comité exécutif et le Secrétariat sur la question; et
- d) charger le Secrétariat de présenter à la soixante-douzième réunion le prochain rapport sur les progrès réalisés et l'expérience acquise dans l'application de l'indicateur des conséquences sur le climat aux projets proposés.

**11. Virements de fonds et information sur les intérêts accumulés sur les sommes détenues par la Chine pour la première phase de son plan de gestion de l'élimination des HCFC, et rétrospective des modalités de mise en œuvre du fonds multilatéral (décision 68/22 a) et b))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35 contient un examen des accords pertinents et livre des observations sur les accords entre les agences d'exécution et le Bureau de coopération économique

étrangère du ministère de la Protection de l'environnement (FECO/MEP). Un résumé de ces accords est fourni en annexe au document. Il examine ensuite les composantes de la décision 68/22: les modalités de mise en oeuvre du Fonds multilatéral au fil du temps, l'information sur le décaissement de la Chine aux entreprises bénéficiaires, les intérêts courus sur les fonds détenus par la Chine pour la première étape de son PGEH, le rapport annuel périodique et financier, les conditions du montant minimal de décaissement et la supervision des dépenses de fonds. Il conclut par des observations générales et des recommandations.

Questions à traiter :

- Le rapport de situation sur les informations concernant les intérêts courus pour la première étape du PGEH;
- Le seuil de décaissement de 20 pour cent pour les accords futurs;
- La nécessité d'inscrire les décaissements dans le rapport périodique annuel;
- La remise d'un état financier avec les comptes annuels du Fonds;
- La nécessité de continuer à faire rapport sur les questions soulevées dans le document.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

(a) prendre note:

- i) du document intitulé « Virements de fonds et information sur les intérêts accumulés sur les fonds détenus par la Chine pour la première phase de son Plan de gestion de l'élimination des HCFC, et rétrospective des modalités de mise en oeuvre du fonds multilatéral (décision 68/22, alinéas a) et b)) » présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/35;
- ii) avec satisfaction, des contributions du PNUD, du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale, relatives à leurs accords conclus avec le Bureau de la coopération économique extérieure, Ministère de la protection de l'environnement (FECO/MEP) aux fins de la mise en oeuvre de la phase I du Plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine;

(b) demander:

- i) aux agences d'exécution de présenter à la 69<sup>e</sup> réunion un rapport de situation contenant des renseignements sur tout intérêt accumulé sur les fonds détenus par la Chine pour la phase I de son PGEH, à la lumière de la décision 68/22(b);
- ii) au Secrétariat du Fonds d'examiner, dans le contexte de sa note sur les directives pour la phase II des PGEH, diverses options pour assurer que le niveau de financement de la première année de la phase II puisse se conformer au seuil de décaissement de 20 % et que les tranches subséquentes puissent être considérées en rapport avec les besoins de liquides et la probabilité d'atteindre le seuil ; et

(c) inviter instamment les agences d'exécution à arriver à un accord avec le Secrétariat du Fonds sur l'enregistrement des décaissements pour la modalité de mise en oeuvre utilisée pour la phase I du PGEH de la Chine et de projets similaires, dans le cadre des rapports périodiques et financiers annuels du Fonds et des comptes du Fonds, et à en rendre compte à la 70<sup>e</sup> réunion.

## **12. Fonctionnement du Comité exécutif (décision 61/48)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/36 contient le rapport préparé par le Secrétariat pour donner suite à la décision 61/48. Il présente les raisons pouvant justifier un changement dans le fonctionnement du Comité exécutif, une analyse d'un scénario à deux réunions fondé sur l'état actuel des orientations et des lignes directrices adoptées par le Comité afin d'éliminer les HCFC et d'approuver les PGEH et la

future charge de travail du Comité exécutif. Il propose aussi une réorganisation des réunions du Comité exécutif et décrit un processus intersessions d'approbation des propositions de projets; il suggère des dates de réunions, incluant un examen de leurs coûts. Une série d'observations et des recommandations sont également incluses aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter débattre de la question de maintenir le statu quo de trois réunions par année ou se réunir à deux reprises en 2014, à titre d'essai.

**13. Processus de recrutement pour le poste de Chef du secrétariat du Fonds multilatéral (suivi des décisions 67/37 et 68/46)**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/37 contient un rapport préparé par le Secrétariat pour donner suite aux décisions 67/37 and 68/46. Il fournit une mise à jour sur l'état de l'avis de vacance du poste de Chef du Secrétariat, fait rapport sur la composition du comité de sélection intersessions, suggère une révision du calendrier pour les entrevues et présente des conclusions et des recommandations.

Questions à traiter :

- Les modalités des consultations du comité de sélection intersessions pour examiner la liste des candidats présélectionnés et s'entendre sur la liste des entrevues.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre acte du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/37 ;
- (b) Approuver l'annexe I dans lequel figure l'avis de vacance de poste révisé pour le recrutement du troisième Chef du Secrétariat avec une date limite de dépôt des candidatures fixée au 24 avril 2013 ;
- (c) Prendre acte de la réponse du Directeur exécutif au Chef du Secrétariat, le 22 mars 2013 concernant la nomination de deux représentants du PNUE au comité de sélection ;
- (d) Approuver la constitution d'un comité de sélection composé du Royaume Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, des Etats Unis d'Amérique et du Japon représentant les pays non visés à l'article 5, et de xxx, xxx, xxx, représentant les pays visés à l'article 5 et de M. Achim Steiner ou Mme Amina Mohamed, au nom de M. Steiner, et de M. Marco Gonzalez, représentant le PNUE ;
- (e) Prendre acte de la note du chef de cabinet du Bureau du Directeur exécutif à l'attention du président du Comité exécutif relative au processus de sélection du Chef du Secrétariat ;
- (f) Approuver un processus de sélection en trois étapes mené par le comité de sélection à travers a) l'examen des dossiers de candidature et l'établissement de la liste complète des candidats b) la réalisation d'une épreuve écrite et d'entretiens avec les candidats présélectionnés par le comité de sélection et c) la soumission de la liste finale de 3 candidats au Secrétaire général pour décision finale ; et
- (g) Demander au comité de sélection de rendre compte de l'évolution du processus de recrutement du Chef du Secrétariat à travers la personne du président du Comité exécutif lors de la 70<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif.

**14. Décisions prises par les Parties à leur vingt-quatrième réunion concernant l'évaluation du mécanisme de financement**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/38 est remis en réponse à une demande d'inscrire à l'ordre du jour un point sur les recommandations provenant de l'Évaluation du mécanisme de financement. Ce document mentionne les mesures prises par le Comité exécutif sur chacune des recommandations.

Questions à traiter : Aucune.

Mesures que pourrait prendre le Comité exécutif : Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note du rapport sur les décisions prises par les Parties à leur vingt-quatrième réunion concernant l'évaluation du mécanisme de financement, présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/38, et d'en transmettre une version modifiée à la 25<sup>e</sup> Réunion des Parties comprenant toutes les décisions ou mesures pertinentes prises lors des réunions du Comité exécutif précédant cette 25<sup>e</sup> Réunion.

**15. Rapport du Sous-groupe sur le secteur de la production**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/39 sera émis pendant la 69<sup>e</sup> réunion et il fournira un rapport sur la réunion du Sous-groupe du secteur de la production qui se tiendra en marge de la réunion du Comité. Le document rendra compte de l'examen d'un ordre du jour par le Sous-groupe, d'un projet de décision pour les lignes directrices dans le secteur de la production des HCFC, tel que modifié par le Sous-groupe lors de sa réunion en marge de la 68<sup>e</sup> réunion du Comité exécutif ainsi qu'un rapport sur les coûts et la justification des fonctions des coûts administratifs identifiés dans le projet d'accord et la durée du projet pour le plan de gestion de l'élimination du secteur de la production des HCFC (PGEPH) en Chine (étape I). Le rapport fournira aussi un compte-rendu de l'examen par le Sous-groupe de la proposition pour le PGEPH de la Chine (étape I) qui a été présenté au Sous-groupe pour fins d'approbation à la 68<sup>e</sup> réunion (documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/69/SGP/1-3).

**16. Questions diverses**

Les questions substantielles dont l'inscription à l'ordre du jour a été acceptée au point 2 a) seront examinées à ce point de l'ordre du jour.

**17. Adoption du rapport**

Un projet de rapport de la 69<sup>e</sup> réunion sera soumis au Comité pour examen et adoption.

**18. Clôture de la réunion**

La clôture de la réunion est prévue pour le vendredi 19 avril 2013.

-----